

[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT****Caisse des Ecoles de Vence (06)**

Place Clémenceau

06140 Vence

**RÉSULTAT DE MARCHÉ****Pouvoir adjudicateur**

Ville de Vence, Direction de la Commande Publique , BP 9 , 06141 Vence Cedex, FRANCE. Tel : +33 493584138. Fax : +33 493584132.  
E-mail : commandepublique@ville-vence.fr.

**Adresse(s) internet**Adresse générale du pouvoir adjudicateur :<http://www.ville-vence.fr>**Références de l'avis initial paru au BOAMP**Parution numéro : **2013\_357 MAPA** - Annonce n° 0 du 2013-12-23**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :**

13PMPA58CDE

**Objet du marché**

Acquisition et pose de mobilier de restauration

**Caractéristiques****Type de procédure**

Procédure adaptée.

**Informations sur l'attribution du marché****Date d'attribution du marché :**

24 février 2014

**Nombre total d'offres reçues :**

3

**Critères d'attribution retenus**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1: Prix 50%

2: Qualité 40%

3: Performance en matière de protection de l'environnement 10%

**Attribution**

Marché attribué à un titulaire / organisme unique.

**Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué**

DPC SARL , 1, rue Pierre et Marie Curie ZA de Riparfond , 79300 , BRESSUIRE , FRANCE.

**Informations sur le montant du marché****Montant (H.T.) :**

23810 euros

**Informations sur la sous-traitance**

Pas de sous-traitance.

**Autres renseignements**

Le délai est de 1 semaine non reconductible.

Une fois signés, les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont considérés comme des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par la loi du 17 juillet 1978.

Ce droit de communication, dont bénéficient tant les entreprises non retenues que toute autre personne qui en fait la demande, doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions du II de l'article 6 de cette loi. Sont notamment visées par cette réserve, les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée, ainsi que toute mention concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution.

**Date d'envoi du présent avis**